

# SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES SSIAP 2 – RECYCLAGE

Le SSIAP 2 assure la prévention et la sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH). Il doit avoir suivi la formation correspondante et satisfaire aux épreuves de certification, conformément à l'arrêté du 2 mai 2005.



La certification professionnelle SSIAP 2 Chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance à personne, Code RS 5642 est certifiée par le Ministère de l'Intérieur.

**Les objectifs pédagogiques :** cette formation permet de maintenir ses compétences et son employabilité de chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance aux personnes.

**Délais d'accès :** selon les places restantes – 20 jours

**Accessibilité :** formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité ou contre-indication médicale

## Durée de validité :

Le SSIAP 2 est valable **36 mois**. A l'issue de ces 3 ans, le titulaire du SSIAP 2 devra effectuer :

- Un **recyclage** : si la validité du SSIAP 2 est inférieure à 3 ans à compter de la date d'obtention du diplôme et qu'il peut justifier de 1607 h d'activité en tant que SSIAP 2 sur les 36 derniers mois.
- Une **remise à niveau** : si la validité du SSIAP 2 est supérieure à 3 ans à compter de la date d'obtention du diplôme ou qu'il ne peut justifier de 1607 h d'activité en tant que SSIAP 2 sur les 36 derniers mois.

**Modalités pédagogiques :** synchrone alterne en présentiel

La **méthode affirmative** vise à la transmission du savoir au stagiaire, soit expositive (cours en salle) soit démonstrative en associant explication et démonstration sous forme d'ateliers.

La **méthode expérientielle** vise à confronter le stagiaire à la réalité de ses représentations ou de difficultés rencontrées pour l'amener à rechercher les solutions.

La **méthode interrogative** vise à s'appuyer sur les réponses du stagiaire pour l'amener, par déduction ou par induction, à découvrir les connaissances à acquérir (étude de cas).

## Moyens pédagogiques

- Ordinateurs et vidéoprojecteurs
- PC de sécurité
- SSI de catégorie A
- Bac à feu écologique
- Documents audiovisuels
- Supports de cours individuels
- Exposés / débats
- Travaux pratiques et mises en situation

## Évaluations

L'évaluation est en formation continue, sanctionnée par une évaluation sous forme de QCM.

Dans le cas d'une défaillance notoire au cours d'une action de formation, une remise à niveau sera proposée.

Une évaluation de satisfaction sera demandée aux participants.

## Certification

- Attestation délivrée par le Centre de formation
- Documents de synthèse remis aux stagiaires

Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas sera transmise à l'employeur.

## DUREE

14 heures

## PRE-REQUIS

- Être titulaire des diplômes SSIAP ou d'une équivalence
- Être titulaire d'un diplôme de secourisme acquis ou en cours de validité depuis moins de 2 ans
- Posséder un document d'identité à jour (CNI, titre de séjour de plus de 5 ans...)
- Avoir exercé l'emploi SSIAP2 pendant 1607h durant les 36 derniers mois

## LIEU

Dans nos locaux

## PUBLIC

15 stagiaires maximum selon le niveau

Chef d'équipe de sécurité incendie dans les ERP et IGH

## LEGISLATION

Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des ERP et des IGH

## HABILITATION

Centre agréé par la Préfecture de Vendée n° agrément 0011  
RS 5642  
Formacode : 42 811  
Code Certif Info n°55 516



## GPS FORMATION - Filiale du Groupe GPS-SAFI

44 rue Eugène Chevreul – Le Château d'Olonne - 85 180 Les Sables d'Olonne Tél. : 02 51 01 36 93 – direction.gpsformation@gps-safi.fr - www.gps-safi.fr

SASU au capital de 3 000 € - La Roche-Sur-Yon N° Siret 881 851 463 00029 – APE 8559 A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro n° 52850 223 785 auprès du Préfet de région Pays de la Loire

N° CNAPS FOR-085-2028-02-13-20230 740 905 – N° ADEF : APS 42019-8520092301 – APAVE n° 104555

Habilitation INRS n°1487240/2020/SST-01/O/10

Agrément n°0011 par arrêté préfectoral n° 23/CAB-SIDPC/16 du 3 Janvier 2023

Mise à jour le 17 février 2023

# Programme de la formation SSIAP 2 Recyclage

## Contenu pédagogique

### Prévention

- Évolution de la réglementation
- Accessibilité du public

### Moyens de secours

- Agents extincteurs
- SSI
- Moyens d'extinction

### Gestion du PC sécurité

- Gestion d'une alarme, d'une alerte et réception des secours
- Gestion d'une évacuation
- Compte-rendu à la hiérarchie

### Organisation d'une séance de formation

- Les méthodes pédagogiques :
  - Pratique de l'animation
  - Déroulement chronologique d'une séance

### L'équipe de sécurité incendie

- Organiser l'accueil d'un nouvel agent
- Motiver son équipe et organiser des exercices quotidiens
- Gérer les conflits
- Gestion des documents administratifs

## Contact informations pédagogiques / Référent handicap

François PAPIN : Responsable d'exploitation – [direx.gpsformation@gps-safi.fr](mailto:direx.gpsformation@gps-safi.fr)

Anthony GREFF : Responsable pédagogique – [formation@gps-safi.fr](mailto:formation@gps-safi.fr)

Téléphone : 02 51 01 36 93

## Tarifs (exonération de TVA, article 261 du Code Général des Impôts)

Tarif individuel (formation en présentiel, quel que soit l'effectif entre 4 et 15 stagiaires)  
dans nos locaux : 280,00 €



## GPS FORMATION - Filiale du Groupe GPS-SAFI

44 rue Eugène Chevreul – Le Château d'Olonne - 85 180 Les Sables d'Olonne Tél. : 02 51 01 36 93 – [direction.gpsformation@gps-safi.fr](mailto:direction.gpsformation@gps-safi.fr) - [www.gps-safi.fr](http://www.gps-safi.fr)

SASU au capital de 3 000 € - La Roche-Sur-Yon N° Siret 881 851 463 00029 – APE 8559 A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro n° 52850 223 785 auprès du Préfet de région Pays de la Loire

N° CNAPS FOR-085-2028-02-13-20230 740 905 – N° ADEF : APS 42019-8520092301 – APAVE n° 104555

Habilitation INRS n° 1487240/2020/SST-01/O/10

Agrément n° 0011 par arrêté préfectoral n° 23/CAB-SIDPC/16 du 3 Janvier 2023

Mise à jour le 17 février 2023